



**ADMINISTRATION COMMUNALE**  
**DE 4460 GRACE-HOLLOGNE**

**PUBLICITE DE LA DECISION D'IMPOSER OU NON  
UNE ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT**

**ETABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES  
PROJET DE CATEGORIE ~~A-B~~ - C DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population de la décision (voir ci-dessous) du Fonctionnaire technique et du Fonctionnaire délégué de ne pas imposer d'étude d'incidences sur l'environnement dans le cadre de la demande en vue d'obtenir : un permis d'environnement / un permis d'environnement temporaire / un permis unique / une modification des conditions particulières d'exploitation introduite par :

Demandeur / Auteur : **SRL JB INVEST**

dont le siège social est sis à : rue de l'Expansion 8/B à 4460 Grâce-Hollogne

pour (objet de la demande) : **Extension et exploitation d'un stand de tir existant-Gun Club**, rue de l'Expansion 8/B à 4460 Grâce-Hollogne.

**Décision** – Extrait du courrier 10013690/DTA.ama daté du 4 avril 2024 et signé par le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué :

« *La notice d'évaluation des incidences, les plans et les autres documents constitutifs du dossier synthétisent suffisamment les principaux paramètres écologiques du projet sur l'environnement.*

*La population intéressée recevra dès lors l'information qu'elle est en droit d'attendre et l'autorité appelée à statuer est suffisamment éclairée sur les incidences possibles du projet sur l'environnement.*

*Le projet ne doit donc pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire ».*

L'intégralité du courrier précité est consultable sur demande auprès du S.T.C. / Département Environnement.

Au vu de ce qui précède, tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur (cfr ci-dessus) ainsi que pour la partie « Environnement » : auprès du Conseiller en Environnement : M. BECK Sylvain au 04/231.48.72 ou de la personne désignée à cet effet (M. ZORZOANA Adrian au 04/231.48.60).

A Grâce-Hollogne, le 10 avril 2024  
Le Bourgmestre,

